

Appel à candidature Doyen - Directeur de L'UFR de Pharmacie de l'Université Clermont Auvergne

Le mandat du Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie de l'Université Clermont Auvergne arrive à échéance le 31/05/2026.

Le Conseil de l'UFR procédera à l'élection du nouveau Doyen-Directeur parmi les candidatures déclarées le **13 mai 2026** à partir de 10h00 – Salle des Actes – Campus Santé Site Dunant UFR de Pharmacie, qui entrera en fonction le 1^{er} juin 2026.

CONDITIONS DE CETTE ELECTION

Conformément à l'article L.713-3 4ème alinéa du code de l'éducation et aux statuts de l'UFR, Section II article 5 :

- ✓ Le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie est élu pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois ;
- ✓ Il est choisi parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs, en fonction dans l'UFR et participant aux enseignements, qui auront déposé leur candidature ;
- ✓ Le Doyen-Directeur de l'UFR de Pharmacie est élu par le Conseil de l'UFR au scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents ou représentés constituant le Conseil, lors des deux premiers tours de scrutin. Au cas où cette majorité n'est pas obtenue, un troisième tour est organisé 15 jours après le deuxième, à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

CANDIDATURES

Les actes de candidatures, et les professions de foi éventuelles, doivent être adressés au responsable administratif de l'UFR de Pharmacie (directrice-administrative.medpha@uca.fr) **au plus tard le 30/04/2026 à 12h00.**

Une copie de l'acte de candidature devra être adressée au Président de l'Université.

Clermont-Ferrand, le 04 mars 2026,

Le Président



Mathias Bernard